

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 09 novembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 28 octobre 2022

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Laure ROUBERTIE à Gilbert ROUSSEAU
Chantal BOUTHINAUD à Delphine GABOUTY
Julien MORIN à Pascal BUSSIERE

Étaient absents excusés :

Laure ROUBERTIE, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN,

Secrétaire de séance : Madame Marie-José ROBERT

N°2022/D/081 - Objet : **Dénomination de voies sur le territoire de la commune**

Monsieur Nicolas BALOT informe le Conseil municipal que dans le cadre de la réalisation des lotissements "Le Coteau" (14 lots) et "Les Blés d'Or" (17 lots) situés au Mas Gauthier, il y a lieu de dénommer les voies internes de ce projet.

Il est proposé les noms : **Rue Gisèle Halimi** pour le lotissement "Le Coteau" et **Rue Simone Veil** pour le lotissement "Les Blés d'Or".

Dans le même temps, il convient de dénommer la voie interne du lotissement de Lage (4 lots) aux Taubayes ainsi que la voie privée menant au domaine du Puytison sur la route du Mas Gauthier. En accord avec les propriétaires concernés, il a été décidé de dénommer respectivement ces voies **Allée du Parc** et **Chemin du Puytison**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas BALOT et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de valider ces appellations,
- de donner à Monsieur le Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 09 novembre

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.

